



Toute l'Info Europe en Guyane

N°22 Mars - Juin 2020

L'EUROPE ET LA GUYANE FONT FACE A LA COVID 19

Le PAE de nouveau ouvert au public



L'accueil du public au Pôle Affaires Européennes de la CTG a enfin repris.

Fermé au public depuis le 16 mars, les portes du PAE ont été réouvertes le 2 juin. Le public pourra être reçu de nouveau mais uniquement sur rendez-vous téléphonique ou physique pour l'instant.

Afin de répondre aux exigences sanitaires et respecter les mesures barrière, l'espace d'accueil aux visiteurs est désormais équipé de marquage au sol, de gel hydro-alcoolique à disposition et une paroi en plexiglas a été installée au niveau du bureau d'accueil.

En ce qui concerne le port du masque, il sera obligatoire pour accéder aux locaux. La boîte aux lettres du PAE reste également disponible dans le hall du bâtiment, principalement pour les demandes de paiement et les dossiers de demande de subvention.

Il est à noter, que durant ces deux mois de confinement, le PAE n'a pas connu de réelle interruption. Présentiel et télétravail ont été les maîtres mots pendant cette situation exceptionnelle.

Certes, l'activité s'est vue ralentie, mais le travail n'a jamais cessé. Les travaux pour la prochaine programmation et les échanges avec les commissaires et institutions se sont poursuivis. La transmission des dossiers a également continué par voie électronique. Les bénéficiaires de fonds européens sont d'ailleurs vivement encouragés à échanger par mail avec les instructeurs.

La direction gestion a pour sa part fourni un important travail de transposition des différents décrets Covid 19, pour une application au niveau local.

Animation

«Joli mois de l'Europe»

C'est dans un contexte plus que particulier que s'est tenu cette année le «Joli mois de l'Europe». En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, toutes les manifestations rassemblant du public ont du être annulées.

Pour l'occasion, le service animation et communication du PAE s'est adapté. Aucun événement à destination du public n'a pu être organisée.

L'accent a donc été mis sur la communication numérique. Deux jeux sur la thématique « Europe » ont ainsi été proposés au public via les réseaux sociaux Instagram et Facebook afin de gagner des caméras GoPro ou encore des bons d'achat allant de 500 à 100 euros.

L'objectif était de valoriser l'Europe, peu importe la forme, que ce soit par le dessin, le maquillage, la pâtisserie... Il suffisait de laisser libre cours à sa créativité.

La traditionnelle campagne d'affichage en 4x3 a pu être maintenue et a fait l'objet d'une large diffusion.



Campagne affichage 4x3



Jeux Instagram

Programmation 2021-2027 : Les chantiers se poursuivent



Même pendant le confinement, les chantiers quant à la préparation de la période de programmation des fonds européens pour 2021-2027 se sont poursuivis.

En ce qui concerne le **FEADER**, la programmation européenne pour la mise en œuvre de la politique agricole commune 2021-2027 a profondément évolué par rapport à la programmation actuelle 2014-2020.

Dans cette nouvelle configuration, l'État reprend l'autorité de gestion des fonds et le pilotage complet des mesures dites surfaciques. Les Régions, actuelles Autorités de gestion, demeurent fortement impliquées, même si les modalités précises de mise en œuvre restent encore à préciser. La prochaine étape est l'écriture du PRDG.

Concernant les travaux du **PO FEAMP**, des ateliers ont été menés avec la DPMA, les régions et l'ANCT durant les mois d'avril et mai sur la formalisation des besoins, la codification et les procédures... La rédaction du Programme est en cours de finalisation pour une première présentation aux membres du Comité National de Suivi.

Pour le **FEDER-FSE+**, la première version du programme a été transmise à l'ANCT. A noter quelques nouveautés : l'inclusion du volet santé dans le PO régional FSE ainsi que l'accent porté sur l'OS5 : une Europe plus proche des citoyens. Le marché pour l'évaluation Stratégique Environnementale (ESE) du programme est en cours d'attribution.

Pour le PCIA, suite à l'élaboration du DTS 2021-2027 et du document sur les dynamiques socio-démographiques, les travaux d'écriture du PCIA se poursuivent, une première série d'ateliers se tiendront avec les acteurs locaux et les partenaires du programme du 16 au 23 juin 2020. L'objectif est d'affiner notre stratégie et les priorités d'intervention en fonction des besoins identifiés sur le territoire.

Le contexte du PCIA 2021+ prévoit en plus, deux (2) OS spécifiques pour la CTE /RUP (Une meilleure gouvernance / Une Europe plus sûre et mieux sécurisée). En dépit de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières, d'autres actions de coopération ont pu être menées.

*DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

*ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

LES FONDS EUROPÉENS ET LA COVID-19

RÈGLES COVID : APPLICATION DE MESURES DÉROGATOIRES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE FONDS EUROPÉENS

COVID-19

Afin de prévenir la propagation du virus Covid-19, le gouvernement a adopté depuis le 16 mars 2020, un décret interdisant tous les déplacements.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, la CTG, Autorité de Gestion des fonds européens a confirmé l'importance de maintenir les fonctions les plus stratégiques pour les entreprises et bénéficiaires. Elle se mobilise pour accompagner les services instructeurs et éviter ainsi que les bénéficiaires ne subissent des conséquences trop lourdes.

Les mesures relatives à la gestion des dossiers sont répertoriées dans les notes de la Direction Gestion du Pôle Affaires Européennes. Toutefois, dès lors qu'un bénéficiaire sollicite par courrier un report de délais à cause du COVID, ce délai est proposé pour avis aux CPS/CPE.

Pour le **FSE**, les bénéficiaires qui souhaitent une augmentation du taux d'avance de leur subvention, une suite est donnée dès lors que la demande est bien argumentée.

Aussi, concernant le **FEDER**, en raison du retard de versement de la subvention Aide Au Fret 2014-2016 et 2017 qui ont fait l'objet d'un passage en comité de programmation et d'un conventionnement, une avance a été donnée aux bénéficiaires conformément aux mesures prises par la Commission Européenne visant à soutenir et protéger les économies de l'impact de cette crise.

Mesures dérogatoires FEADER :

- AAP (Appel à projets : Prolongation de la durée des AAP ; une communication via les canaux de diffusion pour ladite diffusion)
- Dépôt des demandes d'aide : Autorisation des envois dématérialisés – Envoi doublé par un envoi papier après la levée du confinement (GUSI répertorie les dossiers pour lesquels les formulaires de demande papier devront parvenir et relance si nécessaire si non obtenu)
- Délivrance des attestations de dépôt et des accusés de réception de dossier complet : GUSI générera un accusé de dépôt de la demande d'aide par mail ainsi que l'accusé

réception de dossier complet

Instruction : Report de transmission par le bénéficiaire de certaines pièces justificatives non réhabilitaires lors de la demande de paiement

Dépôt des demandes de paiement : Autorisation des envois dématérialisés avec en PJ le formulaire de demande de paiement daté et signé, doublé d'un envoi papier

Paiement : Demandes de paiement transmises à l'ASP

Contrôle : sélections mensuelles des contrôles sur place sont maintenues.

Le caractère inédit du moment a permis d'assouplir, quand cela était réglementairement possible, mais aussi d'innover nos pratiques notamment par :

- L'assouplissement de points de contrôle lorsque l'accès au réseau interne n'est pas possible
- Le report calendaire de certains contrôles internes (réajustement du plan de contrôle annuel)
- Le report de transmission par le bénéficiaire de certaines pièces justificatives non réhabilitaires

AAP flash Covid-19 Guyane

L' AAP Flash Covid 19 Guyane s'est clôturé le lundi 18 mai. Une vingtaine de dossiers ont été déposés par des structures tels que le CHAR, la CTG, l'Institut Pasteur, le CNRS ou encore Médecins du Monde...

Parmi ces dossiers, plusieurs relèvent du secteur sanitaire et de la recherche avec par exemple, la création d'une plateforme sécurisée de criblage d'activités fonctionnelles de neurones infectés ou encore un projet de dépistage précoce des patients diabétiques. D'autres projets visent à fournir une connexion numérique en site isolé ou encore à apporter une aide exceptionnelle aux étudiants guyanais hors du territoire, face à cette pandémie de Covid-19.

PAC : PROLONGATION JUSQU'AU 15 JUIN



Dans le cadre des mesures exceptionnelles prises pour permettre à l'agriculture de fonctionner au mieux, malgré le contexte d'épidémie de Covid-19, le ministère de l'Agriculture et l'Agence de service et de paiements (ASP) se sont mobilisés pour assurer la continuité de la gestion et des paiements des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Concernant la durée de la période de télédéclaration, compte-tenu des circonstances particulières, la France a donc souhaité reporter la date limite de dépôt des demandes **du 15 mai au 15 juin, sans pénalités.**

Toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.

Des modalités adaptées seront également mises en place pour les documents justificatifs nécessaires en cas d'impossibilité de les obtenir pour l'exploitant (actes notariés, signature des clauses...).



APPEL A PROJETS PROLONGATION DES AAP EN COURS

Les 4 Appels à Projets lancés sur la **mesure 1 du LEADER** initialement fixée avec une fin de réalisation au plus tard le 31 décembre 2020 ont été repoussés au 30 juin 2021. Une date limite de dépôt des demandes de solde est fixée au 30 septembre 2021.

L'appel à projets "Acquisition de serres équipées en matériel d'irrigation" fixée initialement au jeudi 7 mai 2020 a été repoussé au mardi 7 juillet 2020 ainsi que la transmission des dossiers complets.

INFO EUROPE GESTION COVID



Afin de limiter l'impact de la pandémie de coronavirus, 10 mesures principales ont été prises par l'UE afin de protéger les citoyens, l'économie et promouvoir la solidarité :

- 1) Ralentir la propagation du virus, en fermant ses frontières extérieures
- 2) Fournir des équipements médicaux
- 3) Promouvoir la recherche
- 4) Renforcer la solidarité européenne
- 5) Assurer la reprise économique de l'UE
- 6) Soutenir l'économie
- 7) Protéger l'emploi
- 8) Rapatrier les citoyens de l'UE
- 9) Aider les pays en développement à affronter la pandémie
- 10) Affronter des informations de qualité et vérifiées

UN CHIFFRE, UNE INFO

37 Mds C'est le montant adopté par le Parlement européen pour faire face à la crise provoquée par le virus.

Ce fonds d'investissement public européen sera destiné aux systèmes de santé, petites entreprises et aux secteurs dits vulnérables. Ces 3 mesures sont :

- 1) **L'initiative d'investissement** en réaction au coronavirus à destination des citoyens, des régions et des pays les plus touchés par le coronavirus.
- 2) **L'extension de fonds de solidarité de l'UE** pour couvrir les urgences de santé publique
- 3) **La suspension temporaire des règles de l'UE sur les créneaux horaires dans les aéroports** visant à empêcher les transporteurs aériens d'exploiter des vols à vide pendant la pandémie.

PUBLICATION : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
Pôle Affaires Européennes (PAE)

CONCEPTION - RÉDACTION : K. CLET

CRÉDITS PHOTOS : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine
2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne
georgia.larance@ctguyane.fr